



**ffgolf**<sup>®</sup>  
Ligue du  
Centre-Val de Loire

**GOLF**  
**ENTREPRISE**

# VADEMECUM SPORTIF 2026

## DATES IMPORTANTES

**31 JANVIER**

**Date limite pour :**

**1<sup>ère</sup> inscription au Championnat par équipes,**

**28 FÉVRIER**

**inscription AS aux éliminatoires de la Coupe de France**

**15 Mars**

**Envoi de toutes les attestations employeur,  
Inscription sur EXTRANET des joueurs des équipes.**

**30 AVRIL**

**Date limite pour l'inscription au Championnat Retraités**

**19 SEPTEMBRE**

***Date réservée pour le report des épreuves***

**15 NOVEMBRE**

**Date limite pour la réinscription au championnat par équipes 2027**

**05 DÉCEMBRE**

**Réunion annuelle des AS – Golf de Cheverny**

La Commission Golf Entreprises vous rappelle l'adresse du site Internet :

<https://www.golf-centre.fr>

Vous y trouverez toutes les informations concernant les règlements des compétitions du Golf Entreprises organisées dans la Ligue du Centre, ainsi que les horaires des départs, les règles locales, les résultats, les classements et autres nouvelles et reportages.

Contact pour Commission Golf Entreprise Centre - Val de Loire :

[gecvdl@gmail.com](mailto:gecvdl@gmail.com)

Adresse pour les envois postaux :

**Golf Entreprise Centre Val de Loire**  
**Philippe GAVOIS**  
**10 Rue de la Baratière**  
**37360 SONZAY**

SOCIETE GENERALE			
RELEVES D'IDENTITE BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE LIGUE DE GOLF DU CENTRE MAISON DES SPORTS 1240 RUE DE LA BERGERESSE 45160 OLIVET			
DOMICILIATION : OLIVET (01552)			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
30003	01552	00150084889	76
Identification Internationale (IBAN) IBAN FR76 3000 3015 5200 1500 8488 976			
Identification International de la Banque (BIC) SOGEFRPP			

## **TABLE DES MATIÈRES**

ASSOCIATIONS SPORTIVES D'ENTREPRISES	Page 4
COMMISSION DU GOLF ENTREPRISES	Page 4
COMITE DE L'EPREUVE – SON RÔLE	Page 5
RÈGLES PARTICULIÈRES : RÈGLES LOCALES	Page 5
RÈGLES PARTICULIÈRES : PLACEMENT DE LA BALLE	Page 5
RÈGLES PARTICULIÈRES : COMPÉTITION INTERROMPUE	Page 6
RÈGLES PARTICULIÈRES : SPECIAL CRISE SANITAIRE	Page 7
LUTTE CONTRE LE JEU LENT	Pages 8 - 9
<b>REGLEMENT GENERAL</b>	
PARTICIPATION DES JOUEURS	Page 10
INSCRIPTION AUX COMPÉTITIONS	Pages 11-13
INDEX - GESTION	Page 13
MÉRITE RÉGIONAL DES A.S. – BARÈME 2022	Pages 14-16
REMERCIEMENTS	Page 17
LISTE DES A.S. Entreprises : Coordonnées des Resp. d'AS	Page 18

## VADEMECUM DES COMPÉTITIONS DU GOLF ENTREPRISES

### ASSOCIATIONS SPORTIVES D'ENTREPRISES

Pour participer à toutes compétitions du Golf Entreprises de la Ligue du Centre-Val de Loire, les **Associations Sportives d'Entreprises doivent avoir leur siège dans le ressort de celle-ci**, et être affiliées - ou en instance d'affiliation - à la **ffgolf** et à jour de leur redevance (cotisation) de l'année précédente.

Une **Association Sportive d'Entreprise** ne sera considérée en instance d'affiliation que si elle peut prouver l'envoi de sa demande, avant la 1<sup>ère</sup> rencontre.

**En cas de litige, il sera fait appel au service juridique de la ffgolf.**

Pour mémoire, la ligue de Golf Centre Val de Loire regroupe 6 départements : Cher **18**, Eure & Loir **28**, Indre **36**, Indre & Loire **37**, Loir & Cher **41**, Loiret **45**.

### COMMISSION DU GOLF ENTREPRISES

**La Commission du Golf Entreprises**, composée du Délégué de la Ligue et de représentants des Associations Sportives, a pour rôle de :

- établir, tenir à jour, modifier le présent vadémécum.
- établir le calendrier des épreuves.
- prendre en compte les inscriptions des équipes aux épreuves.
- gérer les rencontres et établir les classements.
- régler les litiges qui lui sont soumis, en dernier ressort.
- proclamer les résultats et remettre les trophées.

La désignation de ses représentants est validée lors de la Réunion annuelle des Associations Sportives d'Entreprises et est établie pour une durée de 4 ans. Des membres supplémentaires peuvent être cooptés si nécessaire.

Actuellement, les membres de la Commission, pour la période de **2025** à **2028** sont :

- |                          |  |
|--------------------------|--|
| - <b>Philippe GAVOIS</b> | ACETE – Tours - <b><u>Délégué de Ligue</u></b> |
| - <b>Bernard PETIT</b>   | GAZELEC 45 – Orléans                           |
| - <b>James POITEVIN</b>  | ASPMT - Tours                                  |
| - <b>Karl STAEMPFLI</b>  | PARFUMS CHRISTIAN DIOR – Orléans               |
| - <b>Yacine ZIAR</b>     | PHINIA ROTO SPORTS – Blois                     |

## **COMITE DE L'EPREUVE – SON RÔLE**

**Un Comité de l'épreuve** est institué pour chaque rencontre en individuel ou par équipes.

Il est composé d'au moins 3 personnes (le délégué de la ligue ou son représentant ainsi que 2 capitaines choisis parmi les capitaines désignés pour la journée sur la fiche d'inscription) ou en cas d'absence du membre de la commission de la ligue (3 capitaines choisis parmi les capitaines désignés pour la journée sur la fiche d'inscription).

Nota : pour certaines épreuves, il peut être fait appel à un responsable du golf du lieu de la rencontre pour confirmer certains cas litigieux et pour apporter des précisions notamment sur les règles locales.

Le Comité de l'épreuve a pour mission de :

- Faire respecter la cadence de jeu
- Faire enregistrer les cartes de scores pour la gestion des index
- Régler les litiges qui lui sont soumis. Le Comité pourra décider de soumettre ces litiges à la Commission, mais quand il rendra une décision, celle-ci sera définitive (Règle 20-2b).
- Interrompre le jeu en cas de danger imminent (orages) ou en cas de fortes détériorations des conditions météorologiques (règle 6-8)
- Faire reprendre le jeu si les conditions le permettent à nouveau
- Arrêter la compétition si les conditions ne s'améliorent pas

## **RÈGLES PARTICULIÈRES : RÈGLES LOCALES**

Les règles locales sont à la charge des golfs. La commission du Golf Entreprise ne peut être tenue responsable des modifications du terrain survenue dans la nuit, intempéries, passage d'animaux, coups de tondeuse du matin, etc....

## **RÈGLES PARTICULIÈRES : PLACEMENT DE LA BALLE**

## **VADEMECUM DES COMPÉTITIONS DU GOLF ENTREPRISES**

**Il n'y a plus de règle par défaut. La mention du placement de la balle sera notée sur les cartes de score. En l'absence de mention ou de consigne par un starter : On ne place pas la balle.**

## VADEMECUM DES COMPÉTITIONS DU GOLF ENTREPRISES

### RÈGLES PARTICULIÈRES : COMPÉTITION INTERROMPUE

#### Compétition par équipes interrompue

**1 -> Si, pour quelque raison que ce soit,** une Compétition par équipes était **définitivement interrompue avant que tous les joueurs aient pu terminer leurs parcours,** la Commission du Golf Entreprises devrait faire **rejouer** cette Compétition **sur le terrain de son choix, à la date de réserve** renseignée dans le calendrier dans ce but.

Les cartes de score des joueurs ayant terminé le parcours ne seraient pas enregistrées pour la gestion des index.

**2 -> Si la date de réserve est déjà prise,** la Commission du Golf Entreprises devrait faire **rejouer** cette Compétition **sur le même terrain,** le plus tôt possible.

Dans ces deux cas, seules les équipes présentes lors de la Compétition interrompue pourraient rejouer et ce avec, au maximum, le nombre de joueurs présents lors de la Compétition interrompue.

**Toute équipe qui ne pourrait se libérer pour cette date serait déclarée forfait.** (Elle marquera 0 point au lieu des – 2 points)

**3 -> En cas de non-possibilité de rejouer cette rencontre et si tous les joueurs avaient pu disputer les 9 premiers trous du parcours avant l'interruption définitive,** alors le Classement de cette Compétition serait établi à partir des scores réalisés sur ces 9 premiers trous et cette Compétition serait prise en compte dans le Classement Général concerné.

Les cartes de score ne seraient pas enregistrées pour la gestion des index.

**4 -> Si aucune des solutions précédentes n'était réalisable,** alors la Compétition serait **définitivement annulée** et le Classement Général concerné serait établi sans tenir compte de cette Compétition.

**En cas de report d'une compétition non débutée, ce règlement ne s'applique pas et les inscriptions sur la date de report sont libres**

## **RÈGLES PARTICULIÈRES : SPECIAL CRISE SANITAIRE**

### **Spécial crise sanitaire :**

#### **Éventualité n° 1**

Au cas où 2 rencontres devraient être annulées, le classement du championnat sur les 4 journées est entériné avec montées, descentes et barrages.

Le vainqueur de la poule de D1 est sacré Champion de la Ligue.

En D2 et D3, les premiers des poules se rencontrent lors d'une Finale afin de déterminer le vainqueur de la Division.

Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.

#### **Éventualité n° 2**

Au cas où 3 rencontres devraient être annulées, il n'y aura ni montées ni descentes donc pas de barrages.

Le vainqueur de la poule de D1 est sacré Champion de la Ligue.

En D2 et D3, les premiers des poules se rencontrent lors d'une Finale afin de déterminer le vainqueur de la Division.

Un remboursement de 50 % des frais d'inscription sera effectué.

#### **Éventualité n° 3**

Si plus de 3 rencontres sont annulées, il n'y aura ni montées ni descentes donc pas de barrages.

Il n'y aura pas de titre de Champion de la Ligue décerné.

Il n'y aura pas de finales en D2 et D3.

Un remboursement de 100 % des frais d'inscription sera effectué.

#### **Éventualité exceptionnelle (pour une ou plusieurs équipes) :**

Dans le cas d'impossibilité de jouer, pour une ou plusieurs journées, l'équipe marquera 0 point et devra fournir un justificatif de son employeur. Sans ce justificatif, l'équipe sera considérée comme FORFAIT et marquera « - 2 points. »

## VADEMECUM DES COMPÉTITIONS DU GOLF ENTREPRISES

### LUTTE CONTRE LE JEU LENT

Le jeu lent est un reproche qui nous est régulièrement fait par les golfs et certains nous refusent l'accès à leur parcours pour ce motif.

#### **1. Retard déraisonnable - Cadence de jeu rapide**

La Commission du Golf Entreprises a décidé d'adopter le dispositif réglementaire destiné à lutter contre le jeu lent

#### **Règle 5-6a : Retarder le jeu de manière déraisonnable**

Un joueur ne doit pas retarder le jeu de manière déraisonnable, aussi bien en jouant un trou qu'entre le jeu de deux trous.

Un joueur peut se voir accorder un court délai pour certaines raisons telles que :

- Quand le joueur cherche l'aide d'un arbitre ou du Comité,
- Quand le joueur se blesse ou tombe malade, ou
- Pour d'autres bonnes raisons.

#### **Pénalité pour infraction à la Règle 5.6a :**

- Première infraction : **un coup de pénalité.**
- Deuxième infraction : **pénalité générale.**
- Troisième infraction : **disqualification.**

Si le joueur retarde le jeu de manière déraisonnable entre le jeu de deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

#### **Ce règlement sera appliqué sur certaines compétitions.**

Les participants seront préalablement avertis, lors de la publication des départs, qu'ils seront pénalisés s'ils sont en infraction avec cette règle.

Le Comité de l'épreuve a la charge de tout ce qui concerne cette règle.

## VADEMECUM DES COMPÉTITIONS DU GOLF ENTREPRISES

### 2. Pratique du *Prêts ? Jouez !* aussi appelé *Ready Golf*

La Commission du Golf Entreprises demande à **tous les participants à toutes les compétitions qu'elle organise** de pratiquer le *Prêts ? Jouez !* (Ready Golf).

Le principe en est simple : **si le joueur qui doit jouer n'est pas prêt à jouer (pour quelque raison que ce soit), tout autre joueur de la partie, qui serait prêt à jouer, peut jouer avant lui.**

Bien entendu, le joueur qui veut jouer avant son tour doit avertir, avant de jouer son coup, le joueur concerné, et ce dernier doit l'autoriser à jouer avant lui. De plus, tout cela doit être fait en totale sécurité.

Ce principe doit être appliqué à tout moment : sur les départs, sur le parcours, autour des greens et sur les greens.

Bien sûr, la pratique du *Prêts ? Jouez !* doit s'ajouter, et non pas se substituer, aux autres habitudes permettant d'améliorer le temps de jeu !

# REGLEMENT GENERAL

**Ce règlement général est complété par le règlement particulier de chacune des épreuves.**

**Les conditions des règlements particuliers priment celles du règlement général.**

## PARTICIPATION DES JOUEURS

### 1. Généralités

Le terme joueur s'applique indistinctement aux femmes et aux hommes.

Tout participant aux épreuves du Golf Entreprises organisées par la Ligue du Centre - Val de Loire doit être licencié à la Fédération Française de Golf.

Il doit être membre d'une A.S. Golf d'Entreprises, inscrite dans la Ligue du Centre – Val de Loire, ou d'une A.S. Golf avec terrain.

**Les joueurs ayant une licence **Indépendant** sont interdits.**

**Un joueur ayant sa licence dans un golf avec terrain doit obligatoirement être rattaché, au travers de l'Extranet de la ffgolf, à l'A.S. de l'entreprise qu'il représente.**

Tout joueur doit avoir fait enregistrer son **certificat médical** auprès de la **ffgolf** avant toute inscription à une compétition.

Tout joueur doit fournir une **attestation de son employeur de l'année civile** avant toute inscription à une compétition.

Les joueurs doivent utiliser uniquement des clubs et des balles approuvés par la **ffgolf**.

L'usage des voiturettes est strictement interdit\*, sauf pour les joueurs handisports titulaires d'un *médical pass* délivré par l'A.E.G.

\*Pour le championnat retraité, l'usage d'une voiturette sera toléré sur présentation (ou envoi à la commission) d'un certificat médical datant de moins de 3 mois.

La commission se réserve le droit de suspendre, à tout moment, cette tolérance si elle s'aperçoit d'une exagération des pratiquants ceci afin de respecter l'éthique de notre sport.

Si tel était le cas, les responsables d'AS en seraient immédiatement prévenus.

## **INSCRIPTION AUX COMPÉTITIONS**

Pour participer à toute compétition de Golf Entreprises de la Ligue du Centre – Val de Loire, les Associations Sportives d'Entreprises, outre les obligations indiquées au chapitre Associations Sportives, doivent être inscrites auprès du délégué du Golf Entreprises de la Ligue.

**Attention pour toutes les compétitions** : pas d'inscription d'un joueur non en règle (certificat médical, attestation employeur et rattachement si nécessaire), **après la date limite** des inscriptions. et pour les joueurs arrivés ou retraités en cours d'année ?

Les montants des droits d'inscription sont fixés, chaque année, par la commission du Golf Entreprises de la Ligue.

**NB : pour toutes les compétitions, les équipes ou joueurs n'ayant pas réglés leurs inscriptions pourront jouer mais leurs résultats ne seront pas retenus pour les différents classements.**

### **1. Championnat par équipes et Chic**

**Inscrire une (deux ou trois) équipe(s)**

La **date limite** pour la **réinscription** d'une équipe est fixée au **15 novembre** de ***l'année en cours*** pour le championnat de ***l'année suivante***.

Pour les **nouvelles équipes**, la date limite est fixée au **31 janvier** de l'année du Championnat.

Transmettre le formulaire *Document d'inscription au Championnat par équipes*.

Joindre un chèque de **72 €** par équipe engagée, à l'ordre de **ffgolf - Ligue du Centre**, pour valider l'inscription ou faire un virement sur le compte du Golf Entreprise (RIB en annexe) - **dernière limite : 30 novembre.**

### **2. Coupe de France**

**a. Inscrire une équipe**

La **date limite** pour l'inscription auprès du Délégué de la Ligue est fixée au **15 février** de l'année des éliminatoires.

Joindre un chèque de **42 €** pour l'équipe engagée, à l'ordre de **ffgolf - Ligue du Centre**, **pour valider l'inscription** ou faire un virement sur le compte du Golf Entreprise (RIB en annexe). **dernière limite : 28 février.**

**b. Inscrire les joueurs à la rencontre**

## VADEMECUM DES COMPÉTITIONS DU GOLF ENTREPRISES

L'inscription des 8 joueurs maximum (3 minimum) à la rencontre se fait **exclusivement** par l'intermédiaire d'Extranet **ffgolf**.

La date limite est fixée au **samedi soir de la semaine précédant la rencontre**.

Le prix des green-fee pour tout le week-end sera déterminé en fonction du nombre d'AS inscrites. **Ils seront communiqués vers la mi-mars et à régler avant le : 30 mars**

### 3. Championnat retraité

L'inscription des joueurs à ce Championnat se fait **exclusivement** par l'intermédiaire d'Extranet **ffgolf**.

Transmettre un chèque de **12 €** par joueur engagé, à l'ordre de **ffgolf - Ligue du Centre**, pour valider l'inscription ou faire un virement sur le compte du Golf Entreprise (RIB en annexe) **dernière limite : le 15 mai**

La **date limite** pour l'inscription est fixée au **30 avril** de l'année en cours.

Tout joueur inscrit est automatiquement inscrit pour les 4 Tours.

En fonction des places disponibles, d'autres joueurs pourront s'inscrire à l'un ou l'autre de ces 4 Tours, mais ces joueurs seront hors Championnat.

### 4. Championnat Individuel

Les inscriptions des joueurs se font **exclusivement** par l'intermédiaire de l'Extranet **ffgolf**.

La date limite est fixée au **samedi soir de la semaine précédant la rencontre**.

Le droit d'inscription est de **8 €** par compétiteur (prix hors green-fee). **Il est à régler par l'AS par chèque à l'ordre de ffgolf - Ligue du Centre** ou par virement sur le compte du Golf Entreprise (RIB en annexe) **avant le début du championnat.**

### 5. Championnat Pitch & Putt

L'inscription des équipes (**3** maximum par A.S.) doit se faire **exclusivement** par l'intermédiaire de l'Extranet **ffgolf**.

La date limite est fixée au **samedi soir de la semaine précédant la rencontre**.

Le droit d'inscription est de **12 €** par équipe (prix hors green-fee) à régler, le jour de la rencontre, par chèque à l'ordre de **ffgolf - Ligue du Centre** ou faire un virement sur le compte du Golf Entreprise (RIB en annexe) **avant le début du championnat.**

## VADEMECUM DES COMPÉTITIONS DU GOLF ENTREPRISES

### 6. Trophée des Présidents

L'inscription des participants doit se faire **exclusivement** par l'intermédiaire d'**Extranet ffgolf**.

La date limite est fixée au **samedi soir de la semaine précédant la rencontre**.

### INDEX : GESTION

#### Généralités

Les participants jouent les différentes compétitions avec leur index tel qu'il figure dans le fichier des index de la Fédération Française de Golf.

#### Gestion des Index

Pour toutes les compétitions Golf Entreprises de la Ligue du Centre – Val de Loire, en individuel ou par équipes, et à l'exception des rencontres en double, les cartes de score sont prises en compte pour la gestion des index et sont à valider par le club sur le terrain duquel est organisée la rencontre.

Le Comité de l'épreuve est responsable de l'application de cette règle.

#### EN CAS DE NON PARTICIPATION À UNE FINALE OU AUX BARRAGES

**Finale :** L'équipe ne s'inscrivant pas pour participer à la finale de sa division sera déclarée perdante et le trophée remis à l'autre équipe.

Elle sera pénalisée de 5 points lors de la saison suivante

#### Barrages :

Si une équipe ne s'inscrit pas pour les barrages, elle sera automatiquement rétrogradée ou dans l'impossibilité de monter en division supérieure.

Pour les barrages, elle sera remplacée par:

- D1/D2: l'équipe classée 9eme pour un forfait D1, par l'équipe classée 3eme de sa poule pour la D2
- D2/D3: l'équipe classée 9eme pour un forfait D2, par l'équipe classée 4eme de sa poule pour la D3

## MÉRITE RÉGIONAL DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

### Base du calcul du mérite sportif

#### Compétitions par équipes : Championnat

Place	Division 1	Division 2	Division 3
1	<b>750</b>	<b>690</b>	<b>630</b>
2	<b>620</b>	<b>560</b>	<b>500</b>
3	<b>500</b>	<b>450</b>	<b>400</b>
4	<b>400</b>	<b>360</b>	<b>320</b>
5	<b>320</b>	<b>285</b>	<b>250</b>
6	<b>250</b>	<b>220</b>	<b>190</b>
7	<b>190</b>	<b>165</b>	<b>140</b>
8	<b>140</b>	<b>120</b>	<b>100</b>
9	<b>100</b>	<b>85</b>	<b>70</b>
10 et +	<b>70</b>	<b>60</b>	<b>50</b>

Avec pour Division 2 et 3, un bonus de **50** pts pour le Champion

#### Qualifications par équipes : Pitch & Putt – Coupe de France

Place	Pitch & Putt	Coupe de France
1	<b>140</b>	<b>250</b>
2	<b>120</b>	<b>210</b>
3	<b>100</b>	<b>150</b>
4	<b>85</b>	<b>120</b>
5	<b>75</b>	<b>100</b>
6	<b>65</b>	<b>80</b>
7	<b>50</b>	<b>60</b>
8	<b>35</b>	<b>45</b>
9	<b>20</b>	<b>30</b>
10 - 15	<b>10</b>	<b>20</b>
16 - 20	<b>5</b>	<b>10</b>

#### Championnat Individuel :

Pour toute inscription **sous condition de participation :**

Place	1 <sup>ère</sup> séries - Brut	2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> séries - NET
1	<b>180</b>	<b>150</b>
2	<b>150</b>	<b>130</b>
3	<b>120</b>	<b>110</b>
4	<b>100</b>	<b>90</b>
5	<b>80</b>	<b>70</b>
6 - 10	<b>60</b>	<b>50</b>

**VADEMECUM DES COMPÉTITIONS DU GOLF ENTREPRISES****Championnat Retraités :**

Pour toute inscription au championnat **sous condition de participation à au moins une rencontre : 5 pts**

Place	Individuel Brut	Individuel Net
1	<b>125</b>	<b>125</b>
2	<b>100</b>	<b>100</b>
3	<b>80</b>	<b>80</b>
4	<b>60</b>	<b>60</b>
5	<b>40</b>	<b>40</b>
6 à 10	<b>20</b>	<b>20</b>
11 à 20	<b>10</b>	<b>10</b>
21 à 30	<b>5</b>	<b>5</b>

**Compétitions Nationales :**

Place	Pitch & Putt	Coupe de France
1	<b>150</b>	<b>250</b>
2	<b>130</b>	<b>210</b>
3	<b>110</b>	<b>180</b>
4	<b>90</b>	<b>150</b>
5	<b>70</b>	<b>120</b>
6 à 10	<b>50</b>	<b>90</b>
11 à 15	<b>30</b>	<b>50</b>
16 et +	<b>10</b>	<b>20</b>

**Divisions nationales :**

Championnat de France Promotion : participation **50** pts, montée en D3 **100** pts

Championnat de France de D3 : participation **100** pts, maintien **150** pts, montée en D2 **200** pts

Championnat de France de D2 : participation **150** pts, maintien en **200** pts, montée en D1 **250** pts et **50** pts de plus pour le champion de D2

Championnat de France de D1 : participation **200** pts, maintien **100** pts de plus, puis **50** pts de plus par place dans le top 8 pour arriver à **500** pts pour le champion de D1

**REMERCIEMENTS**

## VADEMECUM DES COMPÉTITIONS DU GOLF ENTREPRISES

Nos remerciements vont :

- à la **Société CLAUDE GILBERT** pour son fidèle soutien et pour sa dotation à l'occasion du Trophée des Présidents de la Ligue du Centre.
- à toutes les **Associations Sportives d'Entreprises** qui ont participé, tout au long de la saison, aux diverses compétitions que nous avons organisées.
- à tous les **golfs de la Ligue du Centre** qui nous reçoivent, pour l'excellent accueil lors de nos différentes compétitions.
- à tous ceux qui nous ont aidés et soutenus, pour la qualité de leur collaboration et pour leur disponibilité au service de nos compétitions.

Les Membres de la Commission du Golf Entreprises de la Ligue du Centre

### Réunion annuelle des A.S. d'Entreprises

DATE	Horaire	Golf d'accueil
05.12.26	10h30-12h	Golf de Cheverny

**VADEMECUM DES COMPÉTITIONS DU GOLF ENTREPRISES****Liste des A.S. d'Entreprises au 30.01.2026**

De p.	ffgolf	AS Entreprise	Responsable	Mail
18	1058	AS ARMEMENT DE BOURGES	JEAN Guillaume	<a href="mailto:aseab.golf@gmail.com">aseab.golf@gmail.com</a>
18	1477	MBDA GOLF	VETTORI Richard	<a href="mailto:R.VETTORI@roxelgroup.com">R.VETTORI@roxelgroup.com</a>
18	1486	USFEN-FP 18	AUBRY Didier	<a href="mailto:Didier.Aubry@univ-orleans.fr">Didier.Aubry@univ-orleans.fr</a>
18	1854	CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE (ASCAM)	JAILLARD Denis	<a href="mailto:denis.jaillard@gmail.com">denis.jaillard@gmail.com</a>
18	1968	ASPO BOURGES	GEDOUX Gérard	<a href="mailto:aspogolfbourges@orange.fr">aspogolfbourges@orange.fr</a>
28	1279	CSE SEALED AIR	LIGONNIERE Sébastien	<a href="mailto:sebastien.ligonniere@sealedair.com">sebastien.ligonniere@sealedair.com</a>
28	1848	CHARTRES MMA	TAILLAND Laurent	<a href="mailto:laurent.tailland@groupe-mma.fr">laurent.tailland@groupe-mma.fr</a>
28	2086	CER FRANCE	BAZIN Bruno	<a href="mailto:brunobazin@hotmail.com">brunobazin@hotmail.com</a>
28	2131	CE NOVO NORDISK	REBOULET Sébastien	<a href="mailto:sere@novonordisk.com">sere@novonordisk.com</a>
28	2250	LEGER FAMILY	LEGER Michel	<a href="mailto:le-beffroi@wanadoo.fr">le-beffroi@wanadoo.fr</a>
28	2473	AS LORILLARD	CHOISEAU Gaël	<a href="mailto:gael.choiseau@lorillard.fr">gael.choiseau@lorillard.fr</a>
36	1686	GAZELEC 36	MENDEZ Francis	
36	1821	AS DES SERVICES MUNICIPAUX	FOUQUET Didier	<a href="mailto:didier.fouquet@issoudun.fr">didier.fouquet@issoudun.fr</a>
36	2768	SAFRAN GOLF 36	POUTOT Marc-Alexis	<a href="mailto:ma.poutot@gmail.com">ma.poutot@gmail.com</a>
37	1064	AS DU PERSONNEL MUNICIPAL DE TOURS	LAFON Jean-Marc	<a href="mailto:jeanmarc.lafon@neuf.fr">jeanmarc.lafon@neuf.fr</a>
37	1235	CSST	RIOT Stéphane	<a href="mailto:stephane.riot@st.com">stephane.riot@st.com</a>
37	1485	USFEN 37	RONFLARD Jacquelin	<a href="mailto:jacquelinronflard@free.fr">jacquelinronflard@free.fr</a>
37	1540	ATSCAF 37	DUBOIS Dominique	<a href="mailto:dominique.dubois3@laposte.net">dominique.dubois3@laposte.net</a>
37	1569	USEAB	GAHERY Gilles	<a href="mailto:gillesgahery@free.fr">gillesgahery@free.fr</a>
37	1856	CSA BA 705 TOURS	VERGNERIE Gilles	<a href="mailto:gilles@vergnerie.org">gilles@vergnerie.org</a>
37	2184	ACETE	BOUVRET Rémy	<a href="mailto:rbouvret@mgen.fr">rbouvret@mgen.fr</a>
37	2282	GAZELEC 37	PICHOT Nicolas	<a href="mailto:nicolas.pichot@free.fr">nicolas.pichot@free.fr</a>
37	2402	AS DES TERRITORIAUX D'AMBOISE	DAILLET Philippe	<a href="mailto:philippe.daillet@free.fr">philippe.daillet@free.fr</a>
41	701	GAZELEC 41	RONDEL François	<a href="mailto:francois.rondel@edf.fr">francois.rondel@edf.fr</a>
41	827	ROTO SPORTS	ZIAR Yacine	<a href="mailto:yacine.ziar@orange.fr">yacine.ziar@orange.fr</a>
41	1190	CREDIT AGRICOLE VAL DE FRANCE (ASCA VDF)	FOUQUET Isabelle	<a href="mailto:isabelle.fouquet@ca-valdefrance.fr">isabelle.fouquet@ca-valdefrance.fr</a>
45	434	IBM FRANCE	LE HAY Ange	<a href="mailto:lehay.ange@orange.fr">lehay.ange@orange.fr</a>
45	761	Parfums Ch. DIOR	STAEMPFLI Karl	<a href="mailto:kstaempfli@diormail.com">kstaempfli@diormail.com</a>
45	877	SERVIER	DE BROUCKER Sylvain	<a href="mailto:sylvain.de-broucker@servier.com">sylvain.de-broucker@servier.com</a>
45	985	GAZELEC 45	PETIT Bernard	<a href="mailto:gazelecorleans@orange.fr">gazelecorleans@orange.fr</a>
45	1213	AS THALES (Fleury)	VEINGUERTENER Alexandre	<a href="mailto:alexandre.veinguertener@thalesgroup.com">alexandre.veinguertener@thalesgroup.com</a>
45	2678	AS CSE THALES LA FERTE ST AUBIN	BOUTEILLY Laurent	<a href="mailto:laurent.golf.lfsa@gmail.com">laurent.golf.lfsa@gmail.com</a>
45	1334	ASPTT 45	CASTAGNETTI Bertrand	<a href="mailto:bebnathlon@wanadoo.fr">bebnathlon@wanadoo.fr</a>
45	1499	ASL DELPHARM	PONCELET Fabien	<a href="mailto:fabien.poncelet@orange.fr">fabien.poncelet@orange.fr</a>
45	1500	2FOPEN-JS 45	GIRARD Laurent	<a href="mailto:lgigi45@gmail.com">lgigi45@gmail.com</a>

**VADEMECUM DES COMPÉTITIONS DU GOLF ENTREPRISES**

45	1672	<b>GOLF ANTARTIC CLUB</b>	BERTHEAU Patrick	<a href="mailto:bertheaupatrick@outlook.fr">bertheaupatrick@outlook.fr</a>
45	1696	<b>AS TERRITORIAUX ORLEANS (ASTOM)</b>	MARCHAND Patrice	<a href="mailto:patricemarchand45@gmail.com">patricemarchand45@gmail.com</a>
45	1777	<b>CSA BA 123 ORLEANS BRICY</b>	ROULLAND Claude	<a href="mailto:clauderoulland@gmail.com">clauderoulland@gmail.com</a>
45	1853	<b>OSSLO</b>	COUPEAU Thierry	<a href="mailto:thierry.coupeau45@gmail.com">thierry.coupeau45@gmail.com</a>
45	2039	<b>JOHN DEERE</b>	CREVEL David	<a href="mailto:creveldavid@johndeere.com">creveldavid@johndeere.com</a>
45	2313	<b>ASL DES AGENTS DEPARTEMENTAUX orleans (ASLAD)</b>	CHARPAUD David	<a href="mailto:davidcharpaud@orange.fr">davidcharpaud@orange.fr</a>
45	2351	<b>SOGECAP</b>	BOURGEOIS Cédric	<a href="mailto:Cedric.Bourgeois@socgen.com">Cedric.Bourgeois@socgen.com</a>
45	2465	<b>CSE DE ENTRUST</b>	BOURDAIS Guillaume	<a href="mailto:bourdais.guillaume@neuf.fr">bourdais.guillaume@neuf.fr</a>
45	2498	<b>THELEM Assurances</b>	LECOQ Sylvain	<a href="mailto:sylvain.lecoq@thelem-assurances.fr">sylvain.lecoq@thelem-assurances.fr</a>
45	2705	<b>AS INEO Centre</b>	PETITDEMANGE Rodolphe	<a href="mailto:rodolphe.petitdemange@equans.com">rodolphe.petitdemange@equans.com</a>